

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly s'est réunie le 17 juin 2023 à 16h00 devant les locaux de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly, Aérodrome du Plessis-Belleville, RN 330, 60950 Ermenonville, sous la présidence de Pascal CHAGNON, président de l'Association.

Avant d'ouvrir la séance, un appel a été réalisé. Sur un total de 81 personnes inscrites à l'aéroclub en date du 16 juin 2023, 68 ont un droit de vote (les membres du CSA Vol Moteur de la BA110 Creil ne comptant que pour une voix, plus 3 inscrits il y a moins de 6 mois qui n'ont donc pas encore de droit de vote).

Conformément à l'article 13 des Statuts de l'aéroclub, avec un total de 26 membres votants (dont 20 présents et 6 pouvoirs) sur 68, le quorum du quart de l'effectif des votants est atteint, et l'Assemblée Générale Ordinaire a été déclarée ouverte à 16h05.

### ORDRE DU JOUR

1. Rapport moral 2022
2. Rapports d'activité pour l'exercice 2022
3. Rapport financier pour l'exercice 2022
4. Rapport CPS 2022
5. Actualités de l'aéroclub
6. Questions diverses
7. Résultats du jeu concours « Défis de l'aéroclub » 2023
8. Renouvellement du Conseil d'Administration

Pascal Chagnon a débuté la séance en adressant à tous quelques paroles de bienvenue, à l'ensemble des présents et a présenté l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

### **1. Rapport moral 2022**

Le rapport moral est présenté par le président de l'Association, Pascal Chagnon.

L'année 2022 a été dans la continuité de l'année 2021 avec des membres qui s'impliquent.

L'aéroclub a dû faire face à deux problématiques :

- Les fluctuations du prix de l'essence qui ont contraint à réévaluer en avril 2022 les tarifs horaires (+5 euros/h en moyenne), sans pour autant revenir à l'équilibre. Près de 20.000 euros ont été utilisés pour renflouer les pertes liées au surcoût du carburant ;
- En fin d'année 2022, le constructeur Robin a publié une consigne de navigabilité concernant un problème supposé de collage des longerons sur certains DR400. Elle affecte nos DR400 LC et ZZ et en limite leurs conditions opérationnelles de vols le temps que le doute soit levé.

Malgré cela, notre aéroclub a tenu bon car nous avons stabilisé nos prix à un niveau plus que compétitif par rapport à ce qui se fait aux alentours, et nous permettant de conserver le statut de l'un des aéroclubs les moins chers de France.

Par ailleurs, l'achat du DR400/180 ZZ en début d'année 2022 s'est avéré être une excellente décision : c'est un avion qui vole bien, plus qu'espéré, et qui complète notre flotte à merveille ; ce qui était l'objectif visé.

Pascal retient également de cette année les très nombreuses actions réalisées qui ont permis à notre aéroclub de rayonner et surtout de pérenniser sa place au sein de l'aérodrome du Plessis Belleville :

- Les 8 ateliers pédagogiques proposés aux membres du club, aux multiples sujets tels que GPS et boîtes de mélange, fonctionnement du moteur à pistons, le risque des batteries au lithium, la sécurité incendie, l'outil DAD... Ils ont cependant peu rassemblé de personnes à chaque session, et l'aéroclub reviendra vers ses membres pour voir comment les relancer (nouveau format, à proposer également à d'autres aéroclubs dont l'ACRM ?) ;
- La participation au Forum des Associations de Senlis le 3 septembre dernier 2022 ;
- L'opération de vols découverte au profit des EAJ (Escadrille Air Jeunesse) en octobre 2022 (pour 25 jeunes des EAJ de la FA117 Ballard). La réussite de l'opération revient à l'organisation millimétrée réalisée par Cyril D. et Nicolas P., ainsi qu'aux membres de l'aéroclub qui ont pris part à la journée passée avec les jeunes et leurs officiers d'encadrement. Nous avons déjà eu l'assurance de la reconduction de l'action en octobre prochain ainsi qu'en début 2024 ;
- Lors de cette journée de vols EAJ, étaient également présents en tant qu'observateurs des membres de la mission BIA dans l'Oise, mise en place par la BA110 Creil. Voyant la réussite de cette première opération, ils ont décidé de mettre notre aéroclub en relation avec des collèges et lycées de la région recherchant un aéroclub pour réaliser leurs vols BIA. Ces contacts ont été fructueux car deux sessions de vols ont eu lieu au mois de mai dernier (une trentaine de jeunes préparant le BIA ont pu voler). Ce type d'opération devrait prendre de l'ampleur l'année prochaine ;
- La mise en place d'une convention avec le CSE Air France via Christophe R. ;
- Le rapprochement avec l'ACRM qui a été initié en 2022 et s'est conclu cette année avec la signature d'une convention permettant de réduire le coût d'inscription aux deux aéroclubs pour leurs membres ;
- La mise en place de la possibilité de réaliser des vols à frais partagés via la plateforme *Wingly* (3 pilotes autorisés jusqu'à présent, d'autres à venir) ;
- La réalisation de vidéos promotionnelles du club, et un site web qui s'étoffe de mois en mois ;
- L'anniversaire des 75 ans de notre association, fêté comme il se doit en septembre 2022 en présence de nombreux anciens membres et dirigeants de l'aéroclub.

Tout cela a pu être fait grâce à une équipe de bénévoles motivés qui s'étoffe ; notamment avec l'arrivée de nouveaux instructeurs FI (Pierre Dominique et Roland), la nomination de Stéphane Basset au poste de Responsable Pédagogique, et l'inscription en liste 1 pour sa formation FI de Nicolas P.

2022 aura donc été une année positive et de consolidation, qui concrétise les actions lancées auparavant et qui doit nous engager vers une année 2023 encore meilleure !

➤ Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
--

## 2. Rapports d'activité pour l'exercice 2022

- Rapport d'activité de l'aéroclub pour l'exercice 2022 :

Le rapport d'activité pour l'exercice 2022 est présenté par Daniel Cofflard, trésorier.

Le club comptait 90 membres à la fin 2022, soit 10% de plus que 2021.

Avec la moitié de ses membres qui sont nouveaux, l'effectif de l'aéroclub est en train d'évoluer. L'objectif serait d'atteindre le total de 100 personnes pour 2023.

Le nombre d'heures de vol total s'élève à 751 heures en 2022, soit +25% par rapport à l'année précédente. Nous sommes ainsi revenus à la hauteur de 2019 (= avant Covid).

Les heures de vol d'instruction sont en revanche restées stables (227 h en 2022, pour 221 h en 2021).

Nous avons 7 instructeurs en 2022, pour lesquels le départ de Ph. Bells et l'éloignement de Gilles VdG pour raison professionnelles auront été compensées par l'arrivée en 2023 de 2 autres instructeurs : Roland Maguer (ancien PNT d'AF) et Pierre-Dominique Coesnon (ancien PNT de Qatar AW).

Nicolas Pinhas devrait terminer très prochainement sa formation de FI qu'il a passé à l'ENAC avec le soutien de notre aéroclub en étant inscrit en liste 1. Il aura 200 h de vol d'instruction à réaliser bénévolement pour compenser l'aide financière délivrée par notre aéroclub.

En 2022 ont été réalisés 2 stages découverte, ainsi que les vols découverte de 18 personnes, auxquels se rajoutent les 41 ayant réalisé un baptême de l'air durant la journée anniversaire des 75 ans de notre aéroclub.

Concernant l'activité de nos avions en 2022, le ZZ a très bien débuté lors de son arrivée à l'aéroclub. Actuellement, il a même dépassé le LC (116 h réalisées durant les 6 premiers mois de 2023, contre 96 h pour le LC). Ceci démontre l'attractivité de avion de voyage qu'est le ZZ, et « tord le cou » aux sceptiques de l'époque lors de la prise de décision de cet avion pour l'aéroclub.

➤ Le rapport d'activité pour l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ *Les documents concernant le sujet sont mis en annexes du présent procès-verbal.*

- Rapport d'activité de la section Vol Moteur du CSA BA110 :

Le rapport d'activité 2022 de la section Vol Moteur du CSA (Club des activités Sportives et Artistiques) de la Base aérienne 110 Creil est présenté par Cyril Dautriche, responsable de la section.

Les effectifs de la section restent stables avec une quinzaine de membres depuis le déménagement de l'aéroclub au Plessis-Belleville. Ses membres sont tous issus des personnels d'active, réservistes ou retraités du Ministère des Armées (sur la BA110 Creil en particulier) ainsi que leurs familles.

Unique en France, la section Vol Moteur existe depuis 27 ans et poursuit ses activités au sein de notre aéroclub selon les modalités définies par une convention signée entre les deux partenaires.

Outre promouvoir et développer la pratique de l'activité aéronautique, la section incite ses membres à prendre part à des opérations aéronautiques à buts caritatifs et humanitaires.

La section a ainsi participé en 2022 à la réalisation de séances de vols découvertes au profit de jeunes BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique), des EAJ (Escadrilles Air Jeunesse) de la FA117 Ballard, et d'associations caritatives dont le club *Inner Wheel* de Chantilly.

Ses membres ont également pris part aux opérations nationales *Fly n'Kiss* et *Rêves de Gosse*, et ont réalisé en 2022 un total de 110 heures de vol.

Une partie de son effectif se renouvelle assez régulièrement en raison des mutations professionnelles intervenant généralement durant l'été.

- Rapport d'activité de la section CSE Lignes Air France :

Le rapport d'activité 2022 de la section CSE Lignes AF (Comité Social Economique de l'exploitation aérienne du groupe Air France) est présenté par Christophe Rouvière, responsable de la section.

Créée en fin d'année 2022, la section permet à ses membres, faisant tous partie des personnels Air France pouvant bénéficier de CSE Lignes AF, de voler sur avions à ailes basses type DR400. En cela, elle n'a pas pour but de venir concurrencer l'aéroclub *Air France Paris Nord* (ACAFN) voisin de notre aéroclub, mais permet d'en étoffer l'offre.

L'aide délivrée par le CSE Lignes AF correspond à un montant de 40 euros par heure de vol réalisée, à concurrence d'un maximum de 20 heures par an.

Comprenant actuellement 6 pilotes, la section a débuté ses activités en janvier 2023 et a déjà réalisé une trentaine d'heures de vol durant les 5 premiers mois de l'année.

### **3. Rapport financier pour l'exercice 2022**

- Présentation des comptes de l'exercice 2022 :

Le bilan simplifié ainsi que le compte d'exploitation pour 2022 ont été présentés par le trésorier, Daniel Cofflard.

Les recettes liées à la vente des heures de vol ont augmenté dans la même proportion de +25% par rapport à l'année précédente.

A souligner la possibilité de toucher une subvention de 344 euros de la part du CRA pour l'inscription d'une nouvelle femme pilote.

Il n'y a pas eu de location d'avion « coque nue » en 2022 (« mise à disposition d'avion » dans le tableau). Cela devrait se faire de nouveau en 2023 avec la participation d'un équipage au rallye Toulouse – Saint Louis en septembre prochain.

La vente de l'avion HR-200 (BM) début 2022 avait rapporté 10.000 euros à l'aéroclub. Il a été vendu « en l'état, pour pièces » à un acheteur italien, et il est parti de Creil sur remorque, où il était encore stocké jusque-là.

Cet argent a été réinvesti dans l'achat du DR400/180 (ZZ) dont le prix était de 148.000 euros, en complément d'un prêt de 120.000 euros réalisé auprès de la banque du Crédit Agricole.

L'aéroclub remercie en particulier les généreux donateurs ayant permis de récolter un montant total de 3500 euros de dons à l'occasion de l'anniversaire des 75 ans de l'aéroclub. Ceci a permis d'éponger en partie les frais de cette journée dont le bilan final fut un déficit de 1800 euros pour le club.

La vente des goodies restants, conçus spécialement pour cette occasion, devrait permettre de revenir dans nos frais.

En 2022, le défraiement de nos instructeurs a été marqué par une évolution importante : la plupart ont accepté de passer au système de « don associatif », pour lequel le calcul des frais kilométriques correspond au barème des impôts plutôt que le forfait fixe des associations Loi 1901. L'aéroclub leur fait ainsi une attestation de « don » plutôt que de leur rembourser leurs frais sous la forme d'une provision sur leur compte pilote comme auparavant.

Au niveau des charges liées à l'entretien de nos avions (« travaux et contrôles »), en dehors des visites d'entretien classiques 50h, il faut retenir les coûts suivants :

- 8800 euros pour le VB, dont sa visite 1000 heures ;
- 20.000 euros pour le LC, dont son ré-entoilage ;
- 5000 euros pour le ZZ, dont la réfection de ses sièges.

Enfin, les fluctuations très importantes du tarif du carburant 100LL en 2022 ont engendré le poste le plus important pour les dépenses de l'aéroclub.

Nous n'avons pas souhaité répercuter immédiatement et à chaque fois les évolutions successives de ces coûts sur les tarifs des heures de vol avion pour ne pas décourager les pilotes, et en espérant un retour à la normal rapide par la suite. Cependant, cette baisse n'est intervenue qu'au bout de plusieurs mois, pour revenir à un prix correspondant tout juste à celui estimé pour le calcul des tarifs des heures de vol revus en avril 2022 (+3 euros/hdv pour le VB et +4 euros/hdv pour le LC par rapport aux tarifs précédents) correspondant au moment où le ZZ est rentré dans la flotte de l'aéroclub.

Au final, l'aéroclub a perdu la somme de 20.000 euros, correspondant à la différence entre le tarif pratiqué et celui qui aurait dû l'être en raison des évolutions du prix du carburant. Cette différence a été prélevée sur les économies de l'association et correspond au bilan déficitaire de l'année 2022.

Les liquidités du club sont ainsi passées de 195.000 euros à la fin 2021 à 142.000 euros à la fin 2022 : -20.000 euros pour les surcoûts de l'essence et -20.000 euros ayant servi à compléter le prêt pour l'achat du ZZ.

En contrepartie, et au niveau du bilan simplifié, il peut être retenu la nette augmentation des actifs de l'aéroclub en raison de l'arrivée du nouvel avion DR400 ZZ. Reste pour ce dernier à rembourser à compter de la fin 2022 la somme de 115.000 euros sur le prêt à TAEG 2% souscrit par le club dans le cadre de son acquisition. L'avion ne correspondait malheureusement pas aux critères de la FFA pour obtenir de sa part un prêt à taux 0.

- Vérification des comptes 2022 :

La vérification des comptes est un acte légal et obligatoire prévu dans les Statuts de l'aéroclub, comme toute association Loi 1901 dorénavant. Le Commissaire aux Comptes, Christian Chartier, a fait une intervention pour présenter la vérification des comptes de l'aéroclub.

Il souligne le remarquable travail réalisé par le trésorier et son adjoint, et apprécie particulièrement le fait que l'ensemble des règlements de factures soient réalisés uniquement par virement bancaire depuis 2022. Cela permet d'en assurer une parfaite traçabilité.

Les comptes pour l'année 2022 ont représenté un total de 90 pages d'écritures comptables, soit près du double de l'année précédente. Leur bonne vérification a permis à Christian d'attester de l'honnêteté des comptes de l'aéroclub pour l'année 2022.

➤ Le rapport financier pour l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ Les documents concernant le sujet sont mis en annexes du présent procès-verbal.

#### **4. Rapport de la Commission Prévention Sécurité pour l'activité 2022**

En tant que CPS de l'aéroclub, Jean-Michel Maggie avait présenté en début d'année 2023 au Conseil d'Administration les résultats des travaux et documents réalisés en 2022 par la commission CPS.

Il a présenté très récemment sa démission du poste car il quitte la région.

Jean-Michel ne peut être que remercié pour le remarquable travail qu'il a réalisé tout au long des années passées à ce poste au sein de notre club.

Il travaillait de concert avec le représentant CPS du CRA Sud-Oise, ainsi que le chef pilote et le responsable pédagogique de notre association pour réaliser l'analyse et la restitution des événements remontés par les pilotes.

En attendant la nomination d'un nouveau correspondant CPS qui pourrait être l'un des instructeurs, le bilan 2022 a été présenté par le responsable pédagogique de l'aéroclub, Stéphane Basset.

Le bilan de l'activité CPS pour 2022 est le suivant :

- 11 Communications transmises aux membres de l'aéroclub,
- 5 Retours d'Expérience (REX)

## - 1 Compte-Rendu d'Evènements de Sécurité Aviation Générale (CRESAG)

Après avoir évoqué les différents évènements et leurs conclusions en matière de sécurité des vols, il a rappelé aux pilotes les deux soucis majeurs pouvant être rencontrés sur avion DR400 lors des phases de roulage au sol, décollage et atterrissage :

- La possibilité que le train avant reste parfois bloqué en position axiale sans pouvoir le faire tourner au sol : ceci est dû à sa jambe de train trop soulagée déclenchant le mécanisme d'alignement et blocage automatiquement censé s'enclencher une fois l'avion décollé. L'action sur les palonniers ne permet alors plus pour orienter la roue avant. Ceci a déjà conduit des DR400 à faire une sortie de piste alors que le pilote n'avait pas pensé à remettre simplement le manche vers l'avant ou freiner pour ré-enfoncer correctement l'amortisseur avant et débloquent ainsi le verrouillage du train avant ;
- L'impossibilité d'appuyer correctement sur la pédale de frein lorsque le palonnier est en butée à fond côté extérieur de l'avion par rapport à la place pilote (impossible de freiner à gauche si le palonnier est enfoncé totalement à gauche par le pilote en place gauche, et inversement pour le pilote en place droite). Ceci est dû à l'arrondi du fuselage sur lequel vient en butée le palonnier arrivé en bout de course, et ne permettant plus à la pédale de s'incliner et d'activer le frein correspondant.

➤ *Les documents concernant le sujet sont mis en annexes du présent procès-verbal.*

## 5. Actualités de l'aéroclub

Le président a pris la parole pour présenter les nombreuses commissions mises en place et ayant permis de répartir la charge de travail au sein de l'Association.

Les référents des commissions ayant été les plus actives en 2022 ont été invités à présenter les résultats obtenus.

- Commission « dynamiser les heures de vols » :

Daniel Cofflard, référent de la commission, a présenté les dossiers sur lesquels ont planché les membres de son groupe dans le but de trouver des pistes d'augmentation de l'activité aéronautique de notre club :

- ✓ Mise en place d'une offre pouvant rentrer dans les coffrets pour les comités d'entreprises ;
- ✓ Début de l'activité de vol à partage de frais élargi via la plateforme *Wingly* : actuellement 3 pilotes ont été validés et un quatrième est en cours ;
- ✓ Mise en place sur *Openflyers* de la visibilité des places libres proposées par les pilotes faisant des réservations ;
- ✓ Une étude a été réalisée pour vérifier la fidélité des heures de vol inscrites par les pilotes par rapport à ce qu'un horodateur aurait relevé : le test effectué pendant 3 mois sur le VB avec un tel système n'a relevé quasiment aucun écart, démontrant ainsi l'honnêteté des pilotes de notre aéroclub ;
- ✓ Faciliter l'ouverture des portes du hangar grâce à la rénovation des roulements par un artisan professionnel : le matériel a été fabriqué sur mesure par une entreprise (nouveaux galets et roulements), mais la SCAP gestionnaire de l'aérodrome et du hangar ne souhaite pas engager de frais pour la pose de suite. Elle préfère attendre la reconduction de l'ATO (Autorisation d'Occupation Temporaire) pour 5 ans qu'elle est censé obtenir fin décembre 2023, suite à l'appel d'offre de la part de la région qui est actuellement en cours.
- ✓ Réalisation d'un jeu concours intitulé « Les défis de l'aéroclub » avec des lots à gagner, organisé par Nicolas Pinhas.  
L'annonce des résultats et la remise des prix est réalisée à la fin de l'AGO.

- Commission « anniversaire des 75 ans de l'aéroclub » :

La journée du dimanche 18 septembre 2022 fut une réussite.

Ont été notamment vendues 41 places de vols découverte, réalisés durant toute l'après-midi.

Parmi les nombreuses activités proposées ce jour, était présent un simulateur de vol conçu par les élèves d'un lycée professionnel grâce à l'ANORAAE Oise. Cette Association Nationale des Réservistes de l'AAE (Armée de l'Air et de l'Espace) avait été invitée sur place par le CSA Vol Moteur.

Parmi les membres de l'ANORAAE était présent Daniel Flahaut, qui a proposé à notre aéroclub de le mettre en relation avec des lycées et collèges de la région qui assurent eux-mêmes la formation BIA mais recherchent une possibilité pour faire les vols associés. La démarche a été fructueuse et les premiers après-midis de vols BIA ont pu être réalisés les 03 et 16 mai 2023.

Egalement ce jour était présent le LCL Etienne C., responsable des EAJ de la FA 117 Ballard. Etant à la recherche d'un aéroclub capable de monter une opération de vols découverte adaptés à la formation et à la mission des jeunes EAJ, il a été convaincu par le responsable de la section Vol Moteur du CSA que notre structure saurait parfaitement répondre au besoin. La première opération a ainsi été réalisée en octobre 2022 et sera suivie de deux autres en 2023 et 2024.

Comme évoqué précédemment, le seul bémol du bilan de cette magnifique journée est le stock de goodies invendus restant disponibles, dont la vente permettra d'équilibrer les comptes de l'opération. Avis aux amateurs...

- Commission « changement de nom de l'aéroclub » :

Pascal souhaiterait le redémarrage de cette commission qui s'était mise en sommeil fin 2022, après avoir fait le constat des difficultés administratives auxquels il faudra se heurter.

Il est vrai que 6 ans après son déménagement, et alors que l'ensemble des démarches ont été réalisées comme il faut, la prise en compte de notre changement d'adresse n'est pas encore correctement prise en compte par l'ensemble des autorités et fournisseurs. Ainsi, il n'est pas rare de recevoir encore des courriers de taxes d'atterrissage dans la boîte aux lettres de Creil.

Actuellement, les membres ayant connu le site de Creil ne représentent plus que la moitié de l'effectif de l'aéroclub. Ce chiffre tendra à continuer à diminuer avec le temps, justifiant le fait de redonner une nouvelle identité pour notre association, et lui permettre de s'ancrer un peu plus sur la plateforme du Plessis, comme dans le sud de la région de l'Oise où nous sommes installés dorénavant.

- Nomination d'un correspondant avion :

Guillaume Doriot a pris en début d'année 2023 les fonctions de correspondant avions. Sa mission est de faire le lien auprès de l'atelier mécanique VF Aero en charge de nos avions, pour éviter que tous les pilotes ne le contactent directement.

Il sera à même de pouvoir indiquer au pilote remontant un souci si il s'agit bien d'un problème devant être corrigé, d'une occurrence déjà connue et conservée en l'état car sans conséquence, ou parfois même d'une simple méconnaissance sur le fonctionnement du matériel.

Guillaume pourra ainsi faire à VF Aero une synthèse des points particuliers devant être traités à l'occasion d'une intervention technique, et faire un point régulier à l'aéroclub sur la disponibilité de sa flotte.

- Nouveau chargé de communication :

Régis Corbeau s'occupe dorénavant des couvertures photos et vidéos durant les événements, et sera le nouvel administrateur de notre site internet.

N'hésitez pas à lui transmettre des informations et articles sur vos sorties et autres activités aéronautiques !

- Signature d'une convention avec l'ACRM :

Une convention de partenariat a été signée et mise en place à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 entre notre aéroclub et celui de l'ACRM (Aéroclub René Mouchotte) qui est notre voisin dans le hangar avions.

Elle définit une possibilité d'inscription à moindre coût pour les membres de l'une des associations souhaitant s'inscrire dans la seconde pour voler sur ses avions.

Il s'agira d'un simple test pour l'année 2023, qui prendra fin le 31 décembre 2023.

- Création d'une commission BIA :

Christophe Rouvière vient de passer l'examen du CAEA (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique), il est en attente des résultats. Michel Canicave le détiendrait déjà.

Ce diplôme de l'Education Nationale et reconnu par la DGAC va permettre de disposer d'un référent officiel au sein de notre aéroclub et mettre en place une structure de formation au BIA.

Christophe a présenté en séance ce qu'était le BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique) et les avantages pour les jeunes le réalisant (bourses délivrées par la suite par la FFA durant leur formation au PPL), comme pour l'aéroclub y participant (aides de la FFA, inscriptions des jeunes en tant qu'élèves pilotes et devenant ainsi membres de l'aéroclub).

Ainsi, en complément de la possibilité déjà existante de faire des vols BIA au profit d'établissements scolaires et associations réalisant eux-mêmes la formation et la préparation à l'examen, notre aéroclub pourra proposer ses services pour réaliser une partie des cours au sein de ces entités ; voire de les assurer entièrement au sein de notre association.

Les jeunes qui passent le BIA peuvent obtenir à l'issue jusqu'à 2500 euros d'aides et bourses diverses de la part de la FFA et d'autres entités. Leurs vols peuvent se faire aussi bien sur planeur, ULM, hélicoptère ou avion.

La formation représente une cinquantaine d'heures de cours, pouvant être réalisés en présentiel comme en distanciel. Tout pilote PPL peut les assurer, en étant chapeauté officiellement par un titulaire du CAEA destiné à valider les supports de cours. Doivent également être réalisés des visites de sites aéronautiques pour lesquelles notre aéroclub dispose de bons contacts et de sites proches : musée de l'air, tour de contrôle, atelier mécanique aéronautique...

Tous les pilotes intéressés de participer à cette mission sont invités à prendre contact avec Christophe.

➤ *Les documents concernant le sujet sont mis en annexes du présent procès-verbal.*

## **6. Questions diverses :**

✓ *Arrivée à terme en décembre 2023 de l'AOT en cours du Plessis-Belleville ?*

L'aérodrome du Plessis-Belleville appartient au Conseil Départemental de l'Oise depuis 2007. Actuellement, il délègue la gestion de la plateforme à la SCAP dans le cadre d'un contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) d'une durée de 3 ans qui s'achèvera en décembre 2023.

La logique voudrait que la SCAP continue son mandat, sous réserve qu'elle emporte de nouveau l'appel d'offre refait tous les 3 ans.

Prévue d'être communiquée initialement en mars, l'offre d'AOT n'a pas encore été promulguée par le Conseil Départemental.

✓ *La contrainte d'utilisation des DR400 prochainement levée ?*

Depuis le début de l'année 2023, le bulletin de service n° 221201R2 a été émis par le constructeur CEAPR (ex ROBIN) limite l'usage d'un certain nombre de DR400 dont la technique de collage du longeron principal de l'aile doit être vérifiée.

Nos deux avions F-GYLC et F-GTZZ sont concernés. Ils peuvent continuer à être utilisés en vol mais subissent une mesure provisoire en matière de contrainte d'exploitation au travers des limitations suivantes :

- Toutes les manœuvres doivent être exécutées avec précaution et seulement par des actions souples sur les commandes de vol ;
- Les virages avec une inclinaison de plus de 60°, les huit paresseux, les chandelles et toute manœuvre de voltige sont interdites ;
- La VNO est réduite à 230 km/h (124 Kts), qui est une vitesse pouvant être atteinte sur le ZZ en vol de croisière avec un régime moteur proche de 2400 tr/min ;
- Les décrochages ne sont autorisés qu'en présence d'un instructeur ayant un accès direct aux commandes de vol, afin de s'assurer que les limitations ci-dessus sont respectées.

✓ *Possibilité d'installer une prise USB pour tablettes dans nos avions ?*

Le sujet sera étudié pour répondre au besoin des pilotes utilisant de plus en plus une tablette ou smartphone en tant qu'EFB (Electronic Flight Bag). Il est vrai que des applications comme SD VFR, ForeFlight, ou AirNavPro sont à présent très utilisées pour la préparation et la réalisation des vols : accès aux cartes aéro et VAC, météo, Notams et SupAip visibles directement sur le fond de carte...

Seul souci : le coût du kit homologué pouvant être installé sur nos avions (500 à 600 euros pièce, hors main d'œuvre), car il n'est pas question de bricoler une simple prise achetée au rayon automobile d'une grande surface ou achetée sur *alibaba.com*

✓ *Installation de systèmes de fixation pour tablettes dans nos avions ?*

L'installation de boules de fixations RAM-MOUNT (version 1 pouce) sera poursuivie de chaque côté des planches de bord de nos avions pour faciliter l'utilisation des tablettes personnelles par les pilotes. Actuellement, seuls le LC et le ZZ en sont pourvus du côté pilote (gauche), grâce au matériel offert par la section Vol Moteur du CSA.

L'aéroclub procédera à l'acquisition du matériel restant pour compléter l'installation sur l'ensemble des avions.

✓ *Mise à jour des bases de données GPS des systèmes GTN de nos avions ?*

L'aéroclub attire l'attention des pilotes sur le fait que les boîtiers GPS de nos avions ne sont pas régulièrement mis à jour, en raison du coût de ces interventions.

Les pilotes doivent être conscients qu'il ne s'agit que d'une aide et non d'une instrumentation primaire pour la réalisation des vols en VFR. La fonction radio 8.33 avait justifié au départ l'installation des boîtiers GTN en remplacement des anciens boîtiers radio.

L'aéroclub pourra éventuellement faire une mise à jour sur un avion dans le cas d'un voyage type rallye aéronautique à l'étranger justifiant de l'usage de la fonction GPS du GTN.

✓ *Prochaine sortie organisée à Jonzac le 24 juin 2023 ?*

Des places sont encore disponibles pour prendre part à un voyage organisé par Pascal Chagnon à Jonzac (région de Bordeaux). Jusqu'à présent, 5 pilotes se sont inscrits sur deux avions. Il est envisageable de mettre également un troisième en place si d'autres membres de l'aéroclub sont intéressés. Pascal va contacter l'ACRM pour savoir si ses pilotes seraient intéressés de participer à opération à nos côtés.

- ✓ Proposition de Xavier Figeac de créer une école ULM professionnelle au sein de notre aéroclub ?

La société ULM60 vient de déposer le bilan et a dû quitter le hangar qu'elle occupait en face de la pompe BP sur la plateforme. Son ancien dirigeant, Xavier Figeac, qui est également membre de notre aéroclub, cherche à recréer son école de formation de pilotes et d'instructeurs ULM. Il a proposé de mettre en place un partenariat avec nous pour utiliser nos locaux et obtenir des places de hangar pour ses 3 ULM.

Cependant, en tant que simples locataires auprès de la SCAP, nous ne sommes pas propriétaire de nos locaux ni de places dans le hangar avion. Par ailleurs, cette activité professionnelle proposée n'est pas compatible avec nos Statuts d'association Loi 1901.

Pour toutes ces raisons, nous n'avons pu répondre favorablement à la proposition de Xavier.

## **7. Résultats du jeu concours « Défis de l'aéroclub 2023 »**

Fruit d'une idée de la Commission « dynamiser les heures de vols » en 2022, le concours des « Défis de l'aéroclub » a été organisé par Nicolas Pinhas.

Etant absent ce jour, c'est le président Pascal Chagnon qui a rappelé le contenu des 3 défis proposés :

- Défi n°1 : réaliser un atterrissage complet sur 11 aérodromes de la région désignés par l'aéroclub ;
- Défi n°2 : réaliser le plus grand nombre d'atterrissage sur au moins 20 aérodromes ;
- Défi n°3 : réaliser le plus de vols en emmenant avec lui d'autres membres de l'aéroclub, avec un minimum de 4 pilotes différents.

Au bilan, seulement 13 pilotes brevetés de l'aéroclub se sont inscrits et ont participé au jeu des défis. A la date de ce jour qui clôture officiellement les résultats, l'on constate que :

- Il y a bien 3 pilotes vainqueurs pour le Défi n°1 ;
- Il n'y a qu'un seul pilote ayant réalisé le Défi n°2 et en étant ainsi désigné vainqueur ;
- Il n'y a aucun pilote ayant clos le Défi n°3.

Une étude sera réalisée pour tenter de savoir pourquoi si peu de membres ont pris part à l'opération, et voir comment la dynamiser en cas de reconduction.

Car si le nombre de participants est faible, l'augmentation du nombre d'heures de vol espérée n'est pas présente. Et l'achat des lots offerts par l'aéroclub rendent l'opération non rentable.

Ainsi, les lots ont été remis ce jour par Laure aux gagnants :

- 3<sup>e</sup> place du Défi n°1 : 2 cartes 500.000 de navigation 2023 au choix : Morgane Robineau
- 2<sup>e</sup> place du Défi n°1 : 2 places de meeting aérien : Guillaume Doriot
- 1<sup>er</sup> place du Défi n°1 : 2 heures de vol : Abderaim Oussala
- 1<sup>er</sup> place du Défi n°2 : un casque David Clark 10-13.4 : Abderaim Oussala
- Pas de gagnant pour le Défi n°3.

## **8. Renouvellement du Conseil d'Administration**

Le président rappelle que le Conseil d'Administration (CA) de l'Association est composé actuellement de 10 membres, sur un maximum de 12 et un minimum de 6, comme précisé dans les Statuts de l'Association. Le CA est renouvelé par tiers chaque année. Ses membres sont élus à ce poste pour une durée de 3 ans.

Sont sortants cette année :

- Pascal Chagnon, qui se représente ;
- Nicolas Pinhas, qui se représente ;

- Xavier Guiraut : qui ne s'est pas réinscrit pour 2023 à l'aéroclub, et est donc malheureusement démissionnaire de son poste d'administrateur à la date de la présente AGO.

Ont fait également acte de candidature au poste d'administrateur :

- Régis Corbeau ;
- Véronique Dugour ;
- Martine Gay.

Résultat du scrutin pour un total de 20 membres votants présents et 6 pouvoirs :

- Pascal Chagnon : 26 votes
- Nicolas Pinhas : 26 votes
- Régis Corbeau : 26 votes
- Véronique Dugour : 24 votes
- Martine Gay : 23 votes

➤ L'ensemble des membres se présentant ou se représentant au poste d'administrateur sont élus par les membres présents et représentés de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant constitué de 12 membres : Didier Bober, Pascal Chagnon, Daniel Cofflard, Régis Corbeau, Cyril Dautriche, Véronique Dugour, Martine Gay, Laure Hélaine, Jean-Philippe Lefèbvre, Nicolas Pinhas, Christophe Rouvière et Gilles Van Der Goes.

### **Conclusion :**

La présente Assemblée Générale Ordinaire est suivie d'une réunion du nouveau Conseil d'Administration, dans le but de constituer le nouveau Bureau de l'Association.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séances débattues, la séance s'est achevée à 18h15.

Nicolas PINHAS  
Secrétaire Général



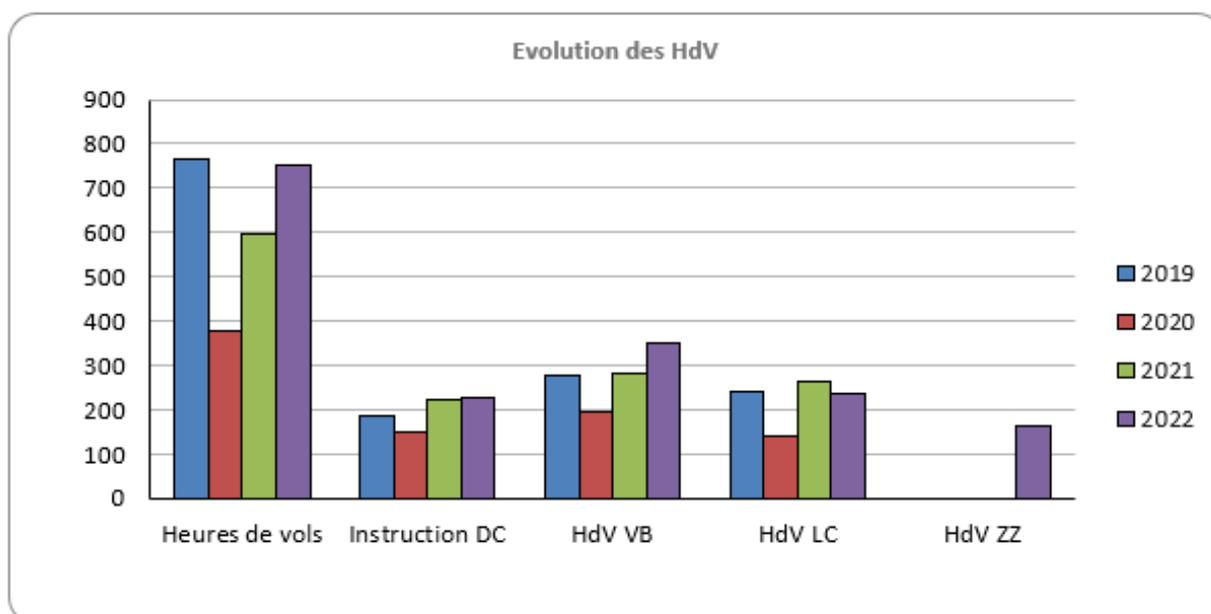
Pascal CHAGNON  
Président



## Rapport d'activité pour l'exercice 2022

ACTIVITE	2019	2020	2021	2022
Nombre d'adhérents	81	67	81	90
Dont CSA	14	14	15	14
Elèves	21	12	24	22
Nouveaux membres	18	11	28	21
Heures de Vols Total	765 h	379 h	597 h	751 h
Heures de vols en instruction	286 h	151 h	221 h	227 h
Vols de découverte (baptêmes hors manifestation des 75 ans)	10	3	4	18
Stages de découverte	4	2	2	2

	2019	2020	2021	2022
<b>Heures de vols</b>	<b>765</b>	<b>379</b>	<b>597</b>	<b>751</b>
Instruction DC	188	151	221	227
HdV VB	278	197	282	351
HdV LC	241	141	265	235
HdV ZZ				164



**Rapport financier pour l'exercice 2022**

<b>RECETTES = PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>REMUNERATION DES SERVICES</b>			
Vente heures de vol	36989	63282	72039
Vols de découverte	880	1080	3255
Vols d'initiation		400	760
Stage de découverte	838	900	900
CSA	2986	10389	17002
Instruction	3012	5537	5011
Ventes boutique	0	1488	1251
Taxes atterrissages	587	326	455
DGAC	920	0	257
<b>S/TOTAL</b>	<b>46212</b>	<b>83402</b>	<b>100932</b>
<b>SUBVENTIONS</b>			
CRA		517	344
FFA	0	0	0
<b>S/TOTAL</b>		<b>517</b>	<b>344</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
Droits d'entrée	204	520	440
Cotisations	9055	10030	9984
Licences FFA	5370	5258	5104
Abonnement info pilote	730	925	863
Provisions pour casse	3900	3750	3700
Mise a dispo avion	0	0	0
<b>Variation</b> excédent comptes pilotes	<b>3334</b>	<b>4026</b>	<b>4699</b>
Intérêts de placements	406	858	418
Cours théoriques	800	1435	1400
Vente avions		68000	10000
Emprunt CRCA achat ZZ			120000
Divers/Caisse/Manifestation des 75 ans	10000	11595	5620
<b>S/TOTAL</b>	<b>33 799</b>	<b>106 397</b>	<b>162 227</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>80 011</b>	<b>190 316</b>	<b>263 503</b>

<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>ACHATS</b>			
Eau	134	1171	0
Electricité	323	681	750
Chauffage fuel	490	0	0
Téléphone	311	512	702
Frais postaux	144	13	0
Fournitures de bureau	93	42	43
Fourniture boutique/Doc	53	3312	2338
Produits entretien	0	0	120
Caisse		1021	332
DIVERS	1421	1000	1337
Essence	17080	32405	60501
Travaux et contrôles non affectés (VF Aero)	5469	4571	9472
Travaux et contrôles affectés	29810	61724	48534
	<b>55 329</b>	<b>106 453</b>	<b>124128</b>
<b>SERVICES EXTERNES</b>			
Primes d'assurance RC + hangars + Protection juridique	12009	7502	15691
Travaux aménagement nouvelle salle	0	5344	2276
Entretien/nettoyage des locaux			312
FFA	4532	8771	5796
	<b>16 541</b>	<b>21618</b>	<b>24075</b>
<b>AUTRES SERVICES</b>			
Publicité - Publications	0	0	0
Mission et Réceptions/frais de déplacements	810	220	271
Taxes d'atterrissage	556	510	595
Frais bancaires	146	128	219
Remboursement solde compte pilote créditeur	349	182	625
	<b>1 862</b>	<b>1 039</b>	<b>1 710</b>
<b>LOCATIONS</b>			
Location locaux	5926	6231	6384
Location DR300		3216	0
	<b>5 926</b>	<b>9 447</b>	<b>6 384</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
Remboursements emprunts (capital + intérêts)	0	0	11217

Formation dont <i>Aerogligli</i>	240	483	<b>224</b>
Frais instructeurs (Stage, ANPI, Défraiement.)	1405	1832	<b>2821</b>
Note de frais	0	0	<b>0</b>
Remise 10% sur bloc de 10 HdV			<b>1393</b>
Manifestation des 75 ans			<b>7425</b>
Achat DR400-180 ZZ			<b>148000</b>
	<b>1 645</b>	<b>2 315</b>	<b>171 080</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>81 304</b>	<b>140 871</b>	<b>327 378</b>

Annexes au PV de l'AGO du 17 juin 2023

**BILANS SIMPLIFIES 2020 à 2022**

ACTIF				PASSIF			
	2020	2021	2022		2020	2021	2022
<b>Immobilisations</b>				<b>Divers</b>			
Flotte aéronef	178 615	113 490	239 154	Capital	322 138	296 667	254 871
Matériel bureau	100	100	100				
Outilsage	1 000	800	600				
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>179 715</b>	<b>114 390</b>	<b>239 854</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>322 138</b>	<b>296 667</b>	<b>254 871</b>
<b>Stocks</b>				<b>Emprunts</b>			
Consommables bureau/livrets/goodies	50	50	500	Crédit Agricole	0	0	115175
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>500</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>115 175</b>
<b>Disponibilités</b>							
C.C. <i>Crédit Agricole</i>	15643	6 563	11 190				
Compte livret C.A.	1483	85	85				
Livret A C.A.	62982	71 345	13 261				
Compte titre parts sociales	49	49	49				
C.C. <i>Société Générale</i>	4171	10 068	9 875				
Compte livret S.G.	68898	108 064	108 064				
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>153 226</b>	<b>196 173</b>	<b>142 524</b>				
<b>Divers</b>				<b>Dettes</b>			
Dettes à recouvrir	2 907	1755	3427	En cours fournisseurs	0	0	0
				Excédent comptes pilotes	13760	15701	16258
				Formation instructeur	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 907</b>	<b>1 755</b>	<b>3 427</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>13 760</b>	<b>15 701</b>	<b>16 258</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>335 898</b>	<b>312 369</b>	<b>386 304</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>335 898</b>	<b>312 369</b>	<b>386 304</b>

**Attestation du Commissaire aux Comptes  
du rapport financier pour l'exercice 2022**



**Assemblée générale ordinaire du 17 Juin 2023**

**Vérification des comptes 2022 de l'Association**

Mandaté par la précédente assemblée générale, j'ai procédé à la vérification des comptes de notre Aéroclub.

Mise en œuvre :

Lecture des 90 pages concernant les mouvements financiers.

Avril: échange annuel avec Daniel Cofflard trésorier de l'Association.

Mise à disposition conformément à ma demande des factures papier sur le cloud.

Mise en œuvre du paiement exclusivement par virement sur le compte du Club.

Suppression du compte la Société générale en cours.

Présentation des résultats au conseil d'administration du 2 mai.

Après vérification des comptes, j'atteste que ceux-ci sont justes et sincères.

Christian CHARTIER



## **Bilan 2022 de la commission CPS**

### **1. LES BULLETINS DE COMMUNICATIONS : (x 11)**

- 30/01/22 : Visite Post-Vol.
- 03/02/22 : NOTAM LFPP, modification fréquence plateforme.
- 17/02/22 : Communication de Michel Serrurier concernant une rupture asymétrique de la commande de volets.
- 19/02/22 : SUP AIP ZIT (Sommet des chefs d'États à Versailles).
- 05/04/22 : Conclusions du BEA Collision aviaire de Saint Pathus.
- 09/06/22 : Résumé national des rapports BEA de l'année 2021, par Gilles Delacourt, Responsable CPS Picardie.
- 17/07/22 : Risques de vols par températures élevées.
- 30/07/22 : Zones Prohibited (ZP).
- 10/09/22 : Mémo annuel 2022 des règles pratiques de vol formulées par la FFA.
- 19/10/22 : Nouvelle fréquence radio aérodrome Abbeville.
- 09/12/22 : Vols en hiver.

### **2. LES RETOURS D'EXPERIENCE / REX : (x 5 Retours d'Expérience)**

- 02/07/22 : Fourche égarée sur point d'attente 07 dure.
- 02/07/22 : Nid d'oiseau dans le filtre à air d'un de nos aéronefs.
- 12/07/22 : REX de Gilles Diharce, contrôleur aérien à Pontoise, sur le non-respect des SUP AIP du 14 juillet et ses conséquences.
- 25/09/22 : Verrouillage sièges DR400.
- 15/10/22 : Atterrissage hors piste par effet d'éblouissement.

### **3. LES CRESAG : (x1 Compte-Rendu d'Évènements de Sécurité Aviation Générale)**

- 22/05/22 : Risque d'abordage par un aéronef non identifié dans le circuit du Plessis Belleville + 1 AIRPROX

## Formation au BIA

# FORMATION BIA 2024

## Aéroclub de Creil – Senlis - Chantilly



### Cette formation s'adresse principalement aux collégiens et ou lycéens

- || D'en apprendre plus sur l'aéronautique ;
- || D'exercer un métier dans l'aéronautique (plus de 50 métiers sont nécessaires pour faire voler un avion) ;
- || D'acquérir les premières notions théoriques de pilotage ;
- || D'obtenir des bourses qui permettent de voler de ses propres ailes ;



### Le diplôme

Le brevet d'initiation aéronautique (BIA) :

- Est le tout premier brevet théorique sur le thème de l'aéronautique ;
- Est un diplôme de l'éducation nationale ;
- Valide un niveau d'initiation à la culture scientifique et technique dans le domaine de l'aéronautique et du spatial ;
- Est reconnu par les différentes fédérations aéronautiques :



## Le Programme du BIA

Le brevet d'initiation aéronautique comprend 5 matières :

- || Connaissance des aéronefs ;
- || Aérodynamique et principes du vol ;
- || Météorologie ;
- || Réglementation, sécurité des vols, navigation ;
- || Histoire de l'aéronautique et du spatial.
- || L'anglais aéronautique (facultatif)



## L'examen

L'examen est composé :

- || D'une épreuve obligatoire de 2h30 (coeff 5) : pour chaque matière, 20 QCM à répondre en 30min.
- || D'une épreuve facultative d'anglais aéronautique dont seuls les points supérieurs à 10 sont comptés.

La note moyenne de chaque candidat est calculée en divisant par 5 la somme des points obtenus.

Le BIA sur chacune des 5 matières obligatoires et vous proposera les supports pour vous préparer à l'épreuve facultative de l'anglais aéronautique.

## Les avantages du BIA

- || Il permet d'obtenir des aides financières supplémentaires non négligeables lors de sa formation de pilote (avion, planeur, ULM...).
- || Il permet d'atteindre un premier niveau de connaissance général sur l'aéronautique.
- || Il peut être mis sur un CV pour justifier une compétence aéronautique.
- || C'est un avantage indéniable pour les écoles, qu'elles soient spécialisées dans le domaine de l'aéronautique ou non.



## Planning de la formation

Le **Brevet d'Initiation Aéronautique**, c'est environ **50 heures** de cours passés ensemble et réparties de la manière suivante :

- ☐ 22 sessions de 2h d'enseignement;
- ☐ 2 sessions d'1h d'histoire;
- ☐ Des séances de révision facultatives;
- ☐ Si besoin, des cours additionnels pourront être mis en place pour des révisions ou sessions de questions-réponses, d'entraînement avant l'examen...
- ☐ Des tests intermédiaires à la fin de chaque module ;
- ☐ Un examen blanc en fin de cursus ;
- ☐ Deuxième quinzaine de mai : **l'examen du BIA !**

## Les intervenants

Les personnes intéressées et ayant une ou plusieurs compétences ou voulant développer une compétence en lien avec le BIA (exemples : cours, encadrement des groupes, animation des ateliers, logistique, etc.) sont les bienvenues dans ce nouveau challenge de l'aéroclub.

Si vous avez des questions concernant le BIA, votre correspondant est Christophe ROUVIERE (mail : [chrouviere@hotmail.fr](mailto:chrouviere@hotmail.fr) tel: 06 03 26 35 02)

N'hésitez surtout pas à le contacter.